

# Chablis

[www.ville-chablis.fr](http://www.ville-chablis.fr)

# NFOS

Printemps / Été 2019 - n°79



PAGE 3

Informations  
municipales



PAGE 8

Budgets 2019



PAGE 11

Les festivités  
de l'été





L'été arrive....

C'est tant mieux, il est vrai qu'en cette saison la vie est plus gaie avec tous ces visiteurs et les animations qui donnent une ambiance colorée à notre jolie ville.

Aussi, je vous encourage à fleurir vos maisons, j'aimerais pouvoir remettre en place le concours des maisons fleuries qui viendrait compléter les efforts de nos agents des services espaces verts.

Nous nous efforçons de rendre votre lieu de vie agréable et vivant.

Contrairement à de nombreux centres ville, nous avons la chance d'accueillir de nouveaux commerces, alors vivons notre ville pour qu'ils subsistent.

Soyons comme l'an passé vigilants sur sa propreté. Chablis doit être accueillant.

Sachez que depuis mi-mai, la Collégiale Saint-Martin ouvre ses portes les après-midi jusqu'en septembre. A partir du 1er juillet le marché consacrera la Place du Général de Gaulle à l'artisanat.

En plus des animations habituelles, cette année Chablis a fêté ses 55 ans d'amitié avec la commune de Ferrières. Je me réjouis de voir que générations après générations, il reste de forts liens entre les 2 villages.

Vous le savez aussi, chaque début d'année est consacré au vote des budgets, acte majeur de la vie de la commune.

Cette année encore, le Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation des taxes. Vous pourrez prendre connaissance des investissements retenus dans les pages qui suivent. Toutefois, je vous dois des explications quant au report de certains projets ; d'une part, les études qui nous sont imposées, diffèrent la réalisation de nombreux travaux, c'est le cas de la Place Saint-Martin, et d'autre part, vous comprendrez que la réfection de la rue de Chichée ne peut être lancée avant Les lourds travaux de la Cité des Vins.

Je vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

Bonne lecture

**Votre Maire, Marie-José VAILLANT**

## S o m m a i r e

**Page 3** › Informations municipales

**Page 7** › Les budgets 2019

**Page 9** › Travaux & urbanisme

**Page 10** › Evènements & Vie Associative

- . Festivités de l'été
- . Les associations
- . En préparation...

**Page 14** › La Vie Communale

- . Etat civil

**Page 15** › Sécurité, Salubrité & Civisme

**Page 16** › Bloc note



... du 24 janvier 2019

## › Informations municipales

- Les résultats des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine du 11 Décembre 2019 confirment que l'eau distribuée est conforme à la réglementation. Toutefois l'équilibre calcocarbonique à la sortie de la station de Saint Cosme dépasse légèrement la référence de qualité supérieure, il s'agit d'un indicateur de la dureté de l'eau sans risque pour la consommation.

- Madame le maire fait part des remerciements du Kiwanis pour la mise à disposition de la salle des Peulons pour son arbre de Noël, et informe avoir reçu bon nombre de remerciements pour les colis et les vœux.

- Madame le maire informe qu'un cahier de doléances est à disposition des administrés à l'accueil de la mairie. Elle sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la mise en place de réunions d'initiatives locales ou d'un débat.

- Le PPRI est approuvé par arrêté préfectoral du 9 Janvier, il devra être intégré au PLU et toute instruction d'urbanisme doit en tenir compte.

- Le projet éolien sur la commune de Préhy a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur chargé du dossier.

- Concernant le projet de lotissement, un diagnostic archéologique sera réalisé prochainement conformément à la demande de la DRAC. La DREAL demande qu'une étude environnementale soit lancée au vu du caractère ambitieux du projet et de la mise en cohérence avec le SCOT de l'Auxerrois.

## › Dématérialisation des actes administratifs

- Un avenant sera signé avec le GIP Ebourgogne pour la dématérialisation des actes administratifs suite à un changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique au contrôle de légalité.

## › Indemnité des élus

- A compter du 1er Janvier 2019, le calcul des indemnités des élus (maires, adjoints et conseillers spéciaux) est basé sur l'indice brut 1027 et non 1022, correspondant à un montant mensuel de 3 889,40 € contre 3 847,57 € auparavant. Il est rappelé que le maire perçoit 43 % de ce montant et les adjoints 16,5 %.

## › Finances communales

- Un remboursement de Groupama est accepté pour un montant de 1 599 € suite à un sinistre sur les barrières en bois Rue des Butteaux.

## › Personnel communal

- Un contrat au service du marché sera signé du 1er Février au 1er Décembre 2019 à hauteur de 16/35ème pour 9 dimanches.

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe est créé au secrétariat à compter du 1er Février 2019.

- La consultation relative à l'assurance du personnel sera confiée au Centre de Gestion, avec les mêmes prestations qu'actuellement, à

savoir, couverture pour les agents permanents immatriculés à la CNRACL, en cas de décès, accident de travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée, congé maladie ordinaire et maternité, avec une franchise de 10 jours.

## › Affaires diverses

- Un compromis a été trouvé avec le BIVB pour la mise à disposition du Petit Pontigny pour la Cité des Vins, un loyer de 19 000 € est validé par les deux parties. La sortie du bail emphytéotique reste à être validée.

- Concernant le projet de construction de la salle polyculturelle, Madame le maire fait part de ses échanges avec la FDAC qui va proposer à ses adhérents de se positionner sur une non-participation financière, sur une participation à hauteur de 50 000 € ou une cotisation équivalente à 10 € par hectare sur 10 ans soit 500 000 €. En contrepartie, la FDAC a des exigences : accueillir 650 personnes assises, gratuité de la salle pour les manifestations vineuses (Saint Vincent, Fête des Vins, Grands Jours de Bourgogne...) sauf frais de fonctionnement. Evidemment, cela modifie le projet en cours d'étude impliquant une réflexion de toutes les parties prenantes.

- Monsieur Gallard interpelle sur l'état fortement dégradé des berges du bief entre le pont et le restaurant le Fil du Zinc. Il préconise de le vider afin de faire un diagnostic exhaustif et de faire chiffrer la remise en état. Les services d'un géomètre ont été sollicités afin de tenter de déterminer la propriété des berges.

- L'audience initialement fixée au 10 Janvier dernier dans le cadre du glissement de terrain à Fyé a fait l'objet d'un renvoi au 7 Mars prochain.

- Dans le cadre de l'affaire Commune de Chablis – Indivision du Domaine Jean Dauvissat pour le porche de l'impasse du Petit Pontigny, la garantie de l'assurance de la commune devrait prendre en charge la totalité du préjudice réparable. Il est rappelé que l'assurance de la commune a déjà indemnisé les demandeurs à hauteur de 9 337,31 €.

- Il est également rappelé qu'avec la construction de la Cité des Vins, l'enceinte du Petit Pontigny sera certainement modifiée, voire supprimée justifiant ainsi le fait que la commune ne reconstruise pas le porche.

- Madame le maire fait part de sa réunion avec Amidon 89 à qui il sera proposé les locaux de la chambre de garde des pompiers après que l'extension de la caserne ait été réalisée, ou les anciens locaux de l'UNA (entre la mairie et l'école).

- Madame le maire présente les panneaux qui indiqueront Chablis sur l'autoroute. Monsieur Gendraud informe que l'aire de Venoy s'appellera aire de Venoy-Chablis.

- Madame le maire en profite pour annoncer que la gare de Tonnerre portera le nom de Tonnerre-Chablis.

- Monsieur Cislighi évoque les problèmes rencontrés dans la forêt des Pargues, où les sapins périssent suite à la sécheresse. L'ONF organise une vente pour les arbres non atteints et monsieur Cislighi propose que l'entreprise Logelot vienne retirer les arbres coupés morts.

- Monsieur Vocoret évoque le déménagement du pressoir qui se situe dans l'enceinte du Petit Pontigny. Celui-ci sera démonté et stocké dans le bâtiment technique de la commune.

- Monsieur Lacouture complimente les services du département pour le salage des routes.

- Madame le maire fait part de sa grande satisfaction quant à la réussite du repas des aînés.

... du 5 mars 2019

## › Informations municipales

- Les résultats des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine du 5 Février 2019 confirment que l'eau distribuée est conforme à la réglementation.

- Madame le maire fait lecture des remerciements des élèves de CM1 et CM2 pour le financement de la classe de neige. Le Conseil Municipal est très touché.

- Domanys poursuit la commercialisation des habitations individuelles en 2019 sur la commune.

Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne

- La Conseil Municipal autorise madame le maire à signer les conventions avec le SDEY pour les travaux dont le montant n'excède pas 5 000 € de reste à charge pour la commune.

Domanys

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique et de rénovation intérieure sur les barres situées au 14/16/18 Boulevard Pasteur et 1/3/5/7 Rue des Picards ainsi que des fresques sur les façades, Domanys sollicite la garantie de la commune à hauteur de 20 % pour les prêts contractés. Le Conseil Municipal vote favorablement.

## › Bâtiments communaux

- Une convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment technique situé au Pâtis au profit du SDIS sera signée afin d'y installer provisoirement les pompiers et leur matériel durant les travaux d'extension et d'aménagement de la caserne Place des Peulons.

## › Voirie et réseaux

- Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence eau potable à l'intercommunalité en 2020. Si 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent dans ce sens, le transfert automatique de la compétence aura lieu au 1er janvier 2026 au plus tard.

- Dans le cadre des études des bassins d'alimentation des captages d'eau potable, un rapport doit être remis très prochainement par le bureau d'études Archambault. La deuxième phase consiste à lancer le diagnostic et le programme d'actions.

## › Finances communales

- Un remboursement de Groupama est accepté pour un montant de 403,20 € suite à un sinistre sur bornes lumineuses.

- Le loyer annuel pour la mise à disposition du Petit Pontigny dans le cadre de la Cité des Vins est voté à 19 000 €.

- Des demandes de subventions seront adressées à l'Etat pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle Ferrières, l'extension du système de vidéo-protection et l'accessibilité des bâtiments publics.

## › Affaires diverses

- Madame le maire fait lecture du courrier de monsieur Denis Chanard habitant Rue des Moulins, pour les problèmes de circulation et de stationnement.

- Madame le maire souhaite connaître la position de chacun au sujet du projet de construction de la salle polyculturelle. A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaiterait que le projet soit communal.

- Dans le cadre de la Cité des Vins, le pressoir installé dans la cour du Petit Pontigny doit être retiré. Un devis fait mention d'un montant de 16 198,98 € TTC. La question d'un nouvel emplacement se pose d'autant plus qu'il ne peut être placé à l'extérieur sans abri, et qu'il ne peut pas être provisoirement déposé dans le bâtiment technique, comme initialement prévu. Une réflexion est en cours.

- Madame Caro informe d'une ouverture de classe à l'école maternelle à la rentrée prochaine.

... du 1er avril 2019

## › Informations municipales

- Madame le maire informe que l'affaire du glissement de terrain à Fyé a été appelée en audience le 7 Mars dernier et qu'elle fait l'objet d'un renvoi à l'audience du 2 Mai prochain, et que dans le cadre de l'affaire du porche du Petit Pontigny, appelée en audience également le 7 Mars dernier, un délai a été accordé aux contradicteurs pour conclure jusqu'au 2 Mai 2019.

- La cérémonie du 8 Mai se tiendra au monument aux morts de Chablis à 11H15. Préalablement un dépôt de gerbe sera organisé à Fyé, Milly et Poinchy. Comme habituellement un covoiturage sera mis en place au départ du parking des Peulons.

## › Détermination du nombre d'adjoints et indemnités

- Suite à une remarque de la Préfecture, le Conseil Municipal décide d'élire 5 adjoints dans l'ordre suivant : Etienne BOILEAU, Patrice VOCORET, Eliane AUBRON, Jorge GUILHOTO et Gaëlle CARO.

- L'enveloppe des indemnités sera répartie sur les 5 adjoints et un conseiller délégué.

## › Finances communales

- Après présentation par monsieur Boileau, 1er adjoint délégué aux finances, et après que madame le maire se soit retirée, les comptes administratifs ont été acceptés à l'unanimité. De même les comptes de gestion du trésorier municipal sont acceptés à l'unanimité, les comptes de gestion et les comptes administratifs devant être identiques.

- L'affectation des résultats est validée pour les trois budgets.

- Le budget annexe du Funérarium présente essentiellement des dépenses et recettes liées au fonctionnement. Des travaux d'investissement seront prévus cette année, notamment le remplacement du portail. Le budget est voté à l'unanimité.

- Les taux d'imposition des taxes directes locales sont reconduits pour 2019 sans augmentation : 12,27 % pour la taxe d'habitation, 19,39 % pour la taxe foncière sur le bâti et 51,72 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

## › Forêt communale

- Le Conseil Municipal s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes.

- Le programme d'actions de l'ONF pour 2019 est validé. Il s'agit de travaux sylvicoles à Poinchy, aux Prés Caux et aux Monts de Milieu, et d'entretien aux Clos.

- Il sera demandé à la FDAC de sensibiliser les viticulteurs au ramassage de tous les déchets plastiques ou en verre jetés dans les vignes et les chemins (protections contre le gibier, bouteilles...). Trop de débris sont retrouvés dans la nature.

## › Voirie et réseaux

- Le Conseil Municipal est favorable à l'action test du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour aider les communes à récupérer auprès d'Orange le redevance d'occupation du domaine public et la location des fourreaux de télécommunication.

## › Bâtiments communaux

- Dans le cadre des travaux d'isolation de la gendarmerie, il sera procédé au remplacement de toutes les fenêtres de toit pour un montant de 30 550 € HT. Le chantier sera confié à l'entreprise DURY.

- Des travaux de remaniage d'une partie de la couverture de l'église Saint-Pierre sont prévus, et seront réalisés par l'entreprise CCF Couverture pour un montant de 10 661,02 € HT. Une demande de subvention de 40 % sera adressée à la DRAC de Bourgogne.

- Monsieur Vocoret en profite pour exposer les problèmes rencontrés à la Collégiale Saint-Martin. Il rappelle tout d'abord que les couvertines de certains arcs-boutants ont gelés, se détachent ce qui a engendré des dégâts sur un véhicule garé en contrebas. Le remplacement de ces couvertines devra être programmé et pourra être subventionné à 40 % par la DRAC. L'autre inquiétude porte sur la flèche qui nécessitera de lourds travaux.

## › Personnel communal

- Un agent sera recruté au camping municipal au grade d'adjoint technique pour assurer la gestion du camping du 27 Avril au 13 Octobre 2019.

## › Affaires diverses

- Madame le maire informe que la commune de Chablis portera le projet de la salle polyculturelle. Elle explique que les demandes de subventions ont été adressées à la Préfecture et à la région auprès de laquelle elle a défendu le projet. Pour obtenir un avis favorable, elle rappelle que les délais doivent être respectés et précise que le COPIL travaille sur l'aménagement et les surfaces afin de réduire les coûts et valider le programme au plus vite.

- Madame le maire soumet à réflexion de son Conseil, le projet de police pluricommunale. En effet, elle explique que certaines communes comme Chichée et Beines souhaiteraient bénéficier des services de la police municipale de Chablis. Elle précise que l'éventuel projet ne devra en rien perturber le service pour la ville de Chablis, ce qui nécessiterait sans doute l'embauche d'un nouvel agent et l'achat d'un véhicule. Il faudrait pour cela que les heures passées sur ces communes représentent un équivalent temps plein. Le coût d'un agent a été communiqué aux demandeurs qui ne semblent pas

hostiles. Madame le maire ajoute qu'elle souhaite de toute façon attendre les élections avant de prendre une décision, certains maires ne se représentant pas. Le Conseil Municipal suit son avis.

- Madame le maire annonce sa volonté de scinder l'EHPAD (Foyer de la Bretauche) du CCAS, de le mettre en gestion par le biais d'une délégation de service public ou d'un gestionnaire.

- Monsieur Gallard demande que le chemin du Tacot à la sortie de Chablis en direction de Chichée soit entretenu et nettoyé de tous débris.

- Monsieur Guilhoto informe que monsieur Michel Duplessis serait favorable à échanger sa parcelle YA 27 d'une superficie de 2ha82a 60ca pour l'aménagement d'un second terrain de rugby contre une parcelle communale en appellation. Le Conseil Municipal proposera la somme de 8 000 € pour acheter le terrain ou lui donnera l'équivalent en fonction des possibilités.

- Le Conseil Municipal serait favorable à laisser le pressoir du Petit Pontigny à un domaine viticole pour procéder à l'enlèvement et l'exposer aux frais de celui-ci.

- Monsieur Christophe s'interroge sur l'absence de panneaux Voisins Vigilants à l'entrée de Fyé. Il est répondu que seuls les axes principaux en sont équipés.



... du 6 mai 2019

Madame le maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : la première concernant l'acquisition des parcelles appartenant à l'intercommunalité à l'euro symbolique, et la seconde relative à des demandes de subvention au titre du FIPD pour l'extension du système de vidéoprotection et d'un gilet pare-balle.

## › Informations municipales

- Madame le maire sollicite les élus pour les permanences des bureaux de vote.

- La cérémonie du 8 Mai se déroulera comme suit : un dépôt de gerbe est prévu aux monuments aux morts de Fyé, Milly et Poinchy pour lesquels un covoiturage est organisé à 9H15 Place des Peulons, suivra ensuite la cérémonie au monument de Chablis à 11H15 avec la participation des élèves de l'école Tacussel et pour finir un vin d'honneur au Foyer Municipal.

- La manifestation Yonne Tour Sport est prévue le 10 Juillet 2019 au Pâtis.

## › Parc de copieurs

- Le contrat de location des photocopieurs de la mairie arrive à terme fin Juin. Une consultation a été lancée, et le nouveau contrat sera signé avec la société Layer pour une durée de 60 mois et un coût de 19 320 € HT, soit 322 € HT par mois.

## › Baux de location

- Madame le maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 20 Décembre dernier pour accepter de louer à Etienne Dauvissat les parcelles A607 d'une contenance de 11a56 et YB160 d'une contenance de 2a38 pour une durée de 18 ans.

Elle précise qu'il s'agit d'un nouveau bail et non d'un transfert suite au départ en retraite de son père, Vincent Dauvissat. Le fermage annuel voté équivaut à 7hl/ha avec possibilité de convertir en bouteilles, soit 60 bouteilles en appellation Chablis. Toutefois, la parcelle YB160 n'étant à ce jour pas plantée, le locataire souhaitant pratiquer une jachère de 3 ans, le fermage est ramené à 4 quintaux/ha pendant la jachère les 3 premières années, puis à 1,75 hl/ha les deux premières années de plantation, et à compter de la 6ème année, à 7 hl/ha.

- La parcelle F2269, en appellation Chablis 1er Cru Vaillon, sera mise en location au profit du domaine Coulaud-Bussy, pour une contenance de 4a02ca. La durée du bail est fixée à 18 ans, et le fermage à 1,75 hl/ha les deux premières années et 7hl/ha à partir de la troisième année.

- Les parcelles F2268 et F2271 en appellation Chablis 1er Cru Vaillon seront mises en location au profit de la SAS Daniel-Etienne Defaix, pour une durée de 18 ans et un fermage équivalent à 1,75 hl/ha les deux premières années et 7hl/ha à partir de la troisième année.

## › Logements non décents

- Madame le maire propose de signer une convention avec la CAF afin de lutter contre les logements non décents. La commune sera habilitée à effectuer les diagnostics qualifiant l'état des logements des allocataires du régime général, sur la base d'une fiche enquête. Le compte-rendu sera transmis à la CAF et vaudra constat de nondéconformité. La commune informera les services compétents, et l'ARS. La mission sera confiée à la police municipale, cela permettra d'améliorer le parc locatif de la commune de Chablis.

## › Salle polyculturelle

- La commune de Chablis se porte acquéreuse des parcelles cadastrées ZE 72, 79 et 86 d'une contenance respective de 24a03ca, 58a05ca et 18a00ca à l'euro symbolique pour la construction de la salle polyculturelle.

- Le programme de construction et d'aménagement de la salle polyculturelle est présenté et validé. Il permettra de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre. Un point devra être développé davantage, celui du rafraîchissement.

## › PLU

- Le cabinet Urbanence chargé de la révision de notre PLU a cessé son activité. Après consultation, l'Agence Rivière-Letellier a été retenue pour finaliser le dossier pour un montant de 15 310,00 € HT.

## › Lotissement communal

- Dans le cadre du projet de lotissement communal, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche-Comté) considère qu'au vu de la nature du projet, de sa situation et des impacts potentiellement notables sur l'environnement et la santé humaine, une évaluation environnementale est obligatoire. Celle-ci sera confiée au bureau BIOS. Environnement pour un montant de 3 300 € HT.

## › Voirie et réseaux

- Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement lancé par la 3CVT et assuré par le cabinet BUFFET, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée entre la commune de Chablis et l'intercommunalité pour le plan de zonage des eaux pluviales. La commune de Chablis prendra en charge les dépenses liées à sa compétence, soit 4 660 € HT, les frais du commissaire enquêteur, de l'AMO et de publicité correspondants.

- Les redevances d'occupation du domaine public et d'occupation provisoire du domaine public dues par GRDF s'élèvent à 828 €, et la redevance de fonctionnement à 1 716,70 €.

## › Bâtiments communaux

- Le devis de l'entreprise Léon Noël est accepté pour un montant de 18 683,40 € HT correspondant à la reprise des couvertures des arcs boutants de la Collégiale Saint-Martin.

- La pose d'un filet autour de la flèche de la Collégiale Saint Martin est préconisée par les services de la DRAC de Bourgogne afin de sécuriser les pourtours de l'édifice en cas de chute de plomb et dans l'attente des travaux conséquents de remise en état qui ne pourront être lancés avant 2022. Une demande de prix est en cours.

## › Affaires diverses

- Deux demandes de subventions seront adressées à la Préfecture au titre du FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) : la première pour l'extension du système de vidéoprotection et la seconde pour l'acquisition d'un gilet pare-balle pour un agent de la police municipale.

- Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'ONF et à ses agents afin de s'opposer aux suppressions de postes, de maintenir le statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales, de maintenir le régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

- Madame le maire fait part de ses échanges avec la FDAC au sujet du projet de méthanisation qui soulève certaines interrogations et inquiétudes en matière de nuisances notamment olfactives. Le Conseil Municipal est convaincu par le système de méthaniseur mais reste prudent quant au choix de l'emplacement de l'équipement. Il est demandé à la FDAC de communiquer auprès de la population afin de présenter le projet et ses atouts.



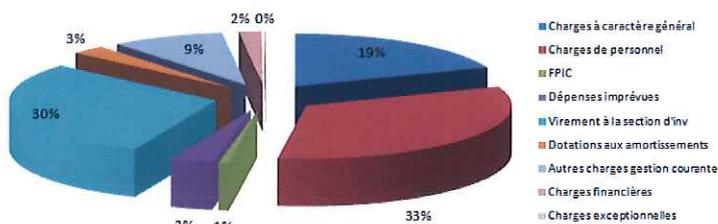
# Les budgets 2019

## BUDGET GENERAL 2019 (M14)

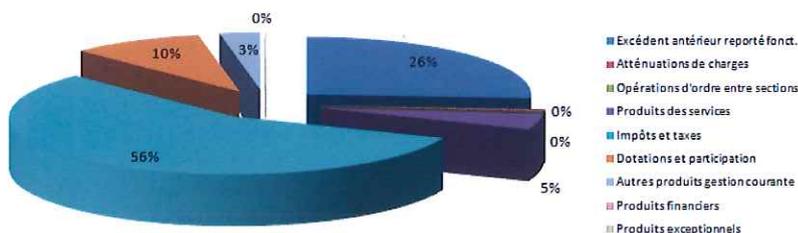
Le budget général s'élève, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à 4 498 784,00 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 2 065 846,00 €. Les principales dépenses prévues concernent les travaux d'isolation de la gendarmerie, l'aménagement de la Place Saint Martin, le remplacement des menuiseries de l'école maternelle, l'acquisition des terrains Domany, la remise aux normes des armoires électriques, l'acquisition de panneaux et matériels... Le budget est voté à l'unanimité.

### Fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général	864 700.00 €
Charges de personnel	1 484 900.00 €
FPIC	35 000.00 €
Dépenses imprévues	150 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 357 752.67 €
Dotations aux amortissements	122 600.00 €
Autres charges gestion courante	398 831.00 €
Charges financières	80 000.33 €
Charges exceptionnelles	5 000.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 498 784.00 €</b>

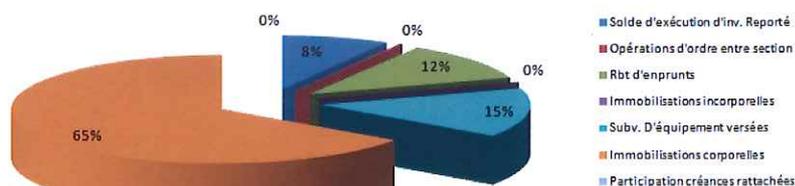


RECETTES	
Excédent antérieur reporté foncti.	1 173 136.67 €
Atténuation de charges	20 000.00 €
Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €
Produits des services	202 150.00 €
Impôts et taxes	2 538 197.00 €
Dotations et participation	428 150.00 €
Autres produits gestion courante	130 000.00 €
Produits financiers	50.33 €
Produits exceptionnels	2 100.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>4 498 784.00 €</b>

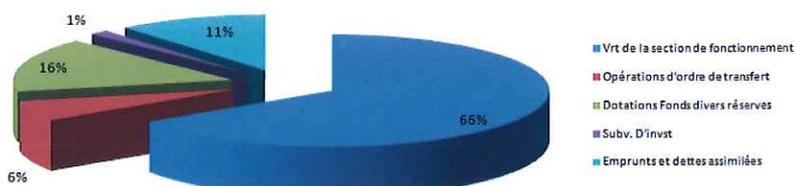


### Investissement

DÉPENSES	
Solde d'exécution d'inv. reporté	170 492.53 €
Opération d'ordre entre section	5 000.00 €
Remboursement d'emprunts	240 000.00 €
Immobilisations incorporelles	0.00 €
Subventions d'équipement versées	302 758.76 €
Immobilisations corporelles	1 347 494.71 €
Participations et créances rattachées	100.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 065 846.00 €</b>



RECETTES	
Virement de la section de fonct.	1 357 752.67 €
Opération d'ordre de transfert	122 600.00 €
Dotations Fonds divers réserves	325 492.53 €
Subvention d'investissement	30 000.80 €
Emprunts et dettes assimilées	230 000.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>2 065 846.00 €</b>

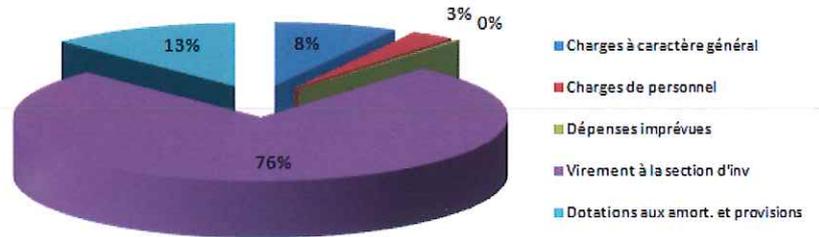


## › BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2019 (M49)

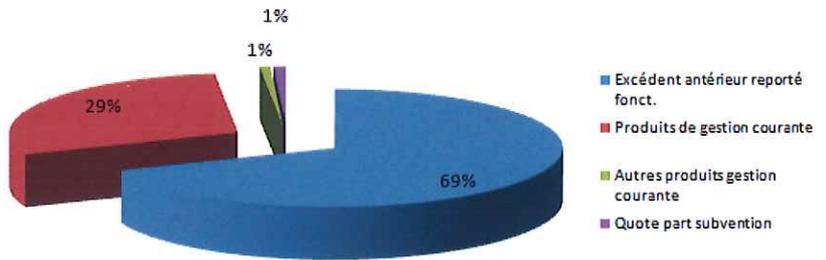
Concernant le budget annexe de distribution de l'eau potable, les dépenses et les recettes s'équilibrent en fonctionnement à 347 281,00 € et en investissement à 623 055,00 €. Les principales dépenses prévues concernent les études des bassins d'alimentation d'eau potable, le remplacement de certaines conduites en plomb, l'étude du schéma directeur d'eau potable... Une somme est réservée pour l'amortissement des réseaux. Le budget est voté à l'unanimité.

### › Fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général	28 200.22 €
Charges de personnel	10 000.00 €
Dépenses imprévues	1 000.00 €
Virement à la section d'investissement	265 080.78 €
Dotations aux amort. et provisions	43 000.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>347 281.00 €</b>

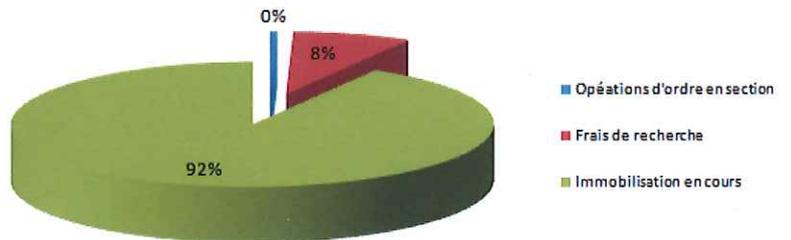


RECETTES	
Excédent antérieur reporté fonct.	239 680.78 €
Produits de gestion courante	102 000.22 €
Autres produits gestion courante	2 600.00 €
Quote part subvention	3 000.00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>347 281.00 €</b>

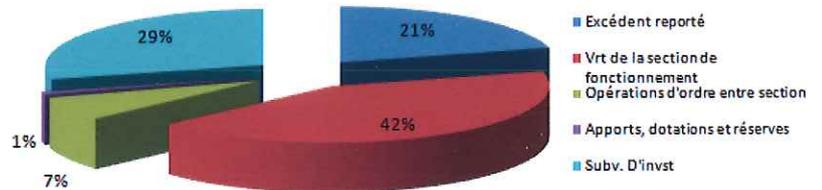


### › Investissement

DÉPENSES	
Opérations d'ordre en section	3 000.00 €
Frais de recherche	50 000.00 €
Immobilisation en cours	570 055.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>623 055.00 €</b>



RECETTES	
Résultat reporté	129 973.55 €
Virement de la section de fonct.	265 080.78 €
Opérations d'ordre entre section	43 000.00 €
Apports, dotations et réserves	5 000.00 €
Subvention d'investissement	180 000.67 €
<b>Total Recettes</b>	<b>623 055.00 €</b>



## › Salle polyculturelle

Envisagée depuis longtemps, la création d'un espace multiculturel est aujourd'hui sur les rails.

Chablis rêve depuis des années de créer un espace dédié aux manifestations culturelles et vineuses. La mise à disposition du Petit-Pontigny pour la future cité des vins a accéléré la réflexion.

### • Pourquoi ce projet d'espace multiculturel ?

Nous n'avons pas de salle digne de ce nom à Chablis. Les choses se sont précipitées avec l'arrivée de la cité des vins. Le Petit-Pontigny étant mis à disposition du BIVB (bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), nous avons besoin d'un autre espace. L'idée est venue de créer un espace dédié à la culture, aux expositions, à l'interprofession viticole, aux manifestations vineuses, visioconférences, spectacles, salons, qui pourra aussi accueillir des mariages et manifestations privées.

### • Qui est associé au projet ?

La mairie est porteuse du projet. La 3CVT y est associée. Cet espace s'inscrit dans une perspective de développement du territoire.

### • Et pour le financement ?

La mairie est le financeur principal. L'État, la Région, l'intercommunalité devraient participer.

### • Où imaginez-vous cet espace ?

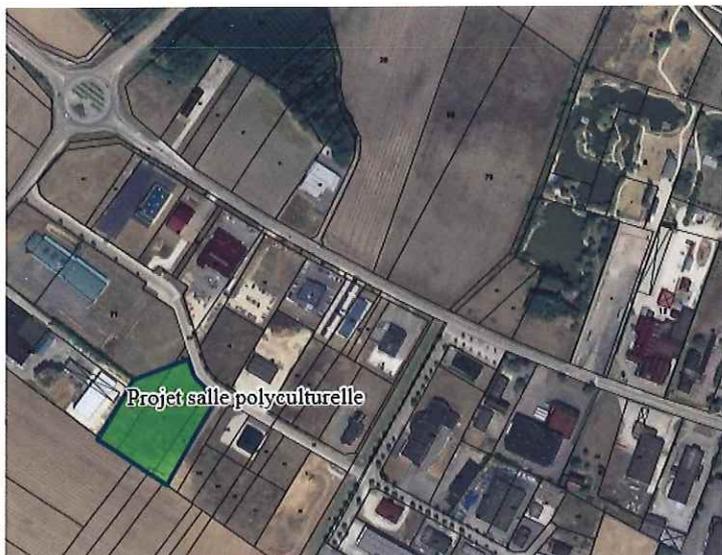
Le projet devrait s'implanter rue de la Paix dans la ZA des Violettes, sur des parcelles achetées à la 3CVT à l'Euro symbolique, afin d'éviter les nuisances sonores aux riverains.

Le conseil municipal vient juste d'approuver le programme de construction et d'aménagement de la salle et ses abords. Elle devrait contenir :

- Un accueil avec hall, vestiaires, bar, espace salon.
- Une salle principale d'environ 400 M<sup>2</sup>, avec une scène amovible et des gradins rétractables.
- Deux salles annexes pour des réunions, formations etc.....

Une surface stabilisée permettra d'avoir une extension pour des événements type Saint Vincent.

En termes de calendrier, la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée cet été et l'architecte devrait être retenu en fin d'année. 2020 sera consacrée aux marchés de travaux et la première pierre pourrait être posée en 2021.



## › Lotissement

L'étude de lotissement communal est en cours. Le projet prévoit une soixantaine de lots et 2 grandes masses de plain-pied, dont l'une réservée par Domanys pour y réaliser des logements de plain-pied séniors en location avec un local pour des soins et un lieu de rencontre.

Avant le dépôt du permis d'aménager, un diagnostic archéologique a été réalisé par l'INRAP.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) exige que soit menée une étude environnementale sur ces parcelles celle-ci sera confiée au bureau d'étude BIOS environnement chargée de l'étude environnementale du PLU.



Projet d'aménagement du lotissement

## › PLU

Le cabinet Urbanence chargé de la réalisation de notre PLU a fermé. Le dossier est désormais confié au cabinet Rivière Letellier qui annonce après accord de la DDT une fin de révision au printemps 2020. L'étude environnementale se terminera cet été. Le zonage est en grande partie arrêté, le règlement est en cours de rédaction.

## › Travaux 2019

### Place Saint-Martin

La consultation du maître d'œuvre est en cours. Une fois le cabinet d'étude retenu. Une réunion sera programmée cet été avec les riverains afin d'envisager ensemble les aménagements de la place, tout en conservant sa destination première, à savoir un parking d'une capacité au moins équivalente à celui d'aujourd'hui.

### Mise aux normes des bâtiments communaux

Des travaux d'accès et de sécurisation des sites vont être réalisés pour les personnes à mobilité réduite : rampes d'escaliers, tapis fixes tactiles, nez de marches. Ces travaux vont avoir lieu au courant de cette année sur différents sites ; Mairie, salle du foyer communal, l'école Tacussel, les Peulons.

### Bornes rétractables

Suite à la demande du Préfet de sécuriser le marché Bourguignon et les manifestations du centre ville, des bornes rétractables ont été installées ; rond point de la République, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny aux abords de l'office de tourisme et aux deux tours. Des problèmes de nuisances sonores s'en sont suivies et sont désormais réglés. Madame le Maire présente ses excuses pour les désagréments occasionnés.



# Évènements & Vie Associative

## Les festivités de l'été

### Juin

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
Je 27	Remise des permis piéton	Chablis	Police municipale
Ve 28	Feu de la Saint Jean	Poinchy	Comité des fêtes de Poinchy
Sa 29	Vide grenier nocturne (10h à 22h)	Chablis	Comité de Jumelage Chablis Ferrières

### Juillet

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
Di 7	Concert du Choeur Haute Côte d'Or - J. Brahms	Collégiale St Martin	Association culturelle Pays chablisien
Ma 9	Concert Orgue / Récitant	Collégiale St Martin	Association culturelle Pays chablisien
Sa 13	FÊTE NATIONALE	Pâtis	-
Di 28	Route de Champagne	-	Comité des fêtes de Poinchy

### Août

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
Ve 2	Marché nocturne	Centre-ville	CAC 2020
Je 8	Pique-Nique	La Planchotte	Club des loisirs

### Septembre

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
Di 1 <sup>er</sup>	Vide grenier	Chablis	APF France Handicap
Di 29	Randonnée des vendanges	Chablis	Les Sentiers Chabliens

### Octobre

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
Di 13	Randonnée Auxerre Chablis Tonnerre	Chablis	Les Sentiers Chabliens
Sa 19	Loto des Pompiers	Salle des Pompiers	Sapeurs Pompiers
Me 24	Fête des Vins	Chablis	Les Sentiers Chabliens
Sa 26	Fête des Vins	Chablis	Les Sentiers Chabliens
Sa 26	Marathon de Chablis	Chablis	Marathon de Chablis
Di 27	Balade dans les vignes (Fête des Vin)	Chablis	Les Sentiers Chabliens
En fontion des vendanges :	Soirée Bourru	Poinchy	Comité des fêtes de Poinchy

### Novembre

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
Lu 11	Cérémonie du 11 novembre	Chablis	-
Di 17	Expo-vente	Salle du Foyer	Association Patchwork
Ve 22	Soirée Beaujolais	Poinchy	Comité des fêtes de Poinchy
Sa 23	Bourse aux vêtements/jouets	Salle des Peulons	Comité de Jumelage Chablis Ferrières
Di 24	Concert «Choeurs en Harmonie»	Marché de Chablis	Les Enfants de Chablis
Sa 30	Noël des enfants	-	Sapeurs Pompiers
Sa 30	Bal folklorique avec le Regain de Chablis	Salle des Peulons	-

### Décembre

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
Sa 7	Repas de Noël	Salle des Planchottes	Club des loisirs
Sa 7	Sainte Barbe	Salle des Peulons	Sapeurs Pompiers
Sa 14	Arbre de Noël	Poinchy	Comité des fêtes de Poinchy
Sa 14	Noël des enfants	Chablis	KIWANIS Chablis Saint Vincent et les Amis des idées et des mains

# Les associations

## › Jumelage Chablis Ferrières

L'événement marquant de l'année 2019 : l'anniversaire des 55 ans du jumelage, programmé à Chablis les 8, 9 et 10 juin. Pour marquer ces retrouvailles franco-belges, les organisateurs avaient prévu repas champêtre, messe, banquet, cérémonie officielle et une visite guidée d'Auxerre.

« Nous lançons d'ailleurs un appel aux familles Chabliennes qui souhaiteraient se jumeler avec une famille belge, précisait Bérénice Vocoret. Il suffit de nous contacter afin que nous les mettions en relation avec des familles de la même tranche d'âge. Plusieurs familles belges sont en attente de correspondants ».

Lors de cette assemblée, le comité a enregistré l'arrivée de deux nouveaux membres, Mathieu Savary et Aymeric Terrier, qui intègrent le bureau de l'association.

Par ailleurs, les adhérents ont fixé le calendrier de leurs manifestations 2019 :

- La marche du jumelage : 5 mai
- 55ème anniversaire du jumelage à Chablis : 8-9-10 juin
- Vide-greniers semi-nocturne : samedi 29 juin
- Bourse aux vêtements/jouets : samedi 23 novembre à la salle des Peulons.

Contact : [comitejumelage.chablisferrieres@hotmail.com](mailto:comitejumelage.chablisferrieres@hotmail.com)

## › Bouge Ton Cru

C'était la 8ème édition de la balade gourmande organisée par l'association CHABLIS BOUGE SON CRU ce 28 avril 2019 et, malgré une météo chaotique, le succès était au rendez vous (380 participants pour la 1ère édition, 655 en 2019).

Les baladeurs se sont élancés, cette année, de MALIGNY, armés d'un verre, de quart d'heure en quart d'heure, pour environ 13 kilomètres à travers vignes, champs, et bois. Tous les 2.5 kms environ, des haltes gourmandes, à l'abri, leur ont permis de déguster des mets locaux ou typiquement bourguignons, en accord avec les 4 strates d'appellations des vins de Chablis pour finir par un crémant. Nous remercions chaleureusement nos partenaires privilégiés, le BIVB et la cave coopérative la Chablienne ainsi que tous nos fournisseurs, mais aussi, les viticulteurs et habitants de Maligny qui se sont mobilisés massivement pour renforcer les rangs de notre association. Il est bon de signaler qu'environ 80 bénévoles se sont activés pour que cette journée en pays Chablisien reste gravée dans la mémoire des baladeurs.

Ces visiteurs des 4 coins de France et du monde, sont repartis avec une belle image de notre vignoble, nos vins, notre gastronomie et notre sens de l'accueil. Nous souhaitons juste leur avoir donné l'envie de revenir vite et plus longtemps.



## › L'Harmonie de Chablis en 2019

### Un projet de grande envergure « Chœurs en Harmonie »

Le concert du dimanche 2 juin à 16 h à été un succès.

Unir choristes et musiciens est une véritable idée fédératrice. A l'image de ce qui s'est déroulé en 2017 avec « Chablis une histoire de pierre, de feu et de vin », nous avons souhaité rassembler des chorales icaunaises autour d'un même projet. De nombreuses œuvres se prêtent particulièrement bien à cette nouvelle page musicale Chablienne.

Les chefs de chœur de 6 chorales Icaunaises ont répondu favorablement sans hésiter : Chœur en Pays Chablisien, (CHABLIS), Les Mélodies (MONETEAU), La clef des chants (MONTIGNY LA RESLE), La Chorale de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre de Puisaye, Arcy la do ré, (ARCY SUR CURE), La Cantarelle (SAINT GEORGES).

Les responsables d'associations se sont rencontrés afin de se présenter et de mettre en place cette belle aventure.

Tous ont été enthousiastes à l'idée de se retrouver ensemble sur le chemin du spectacle.

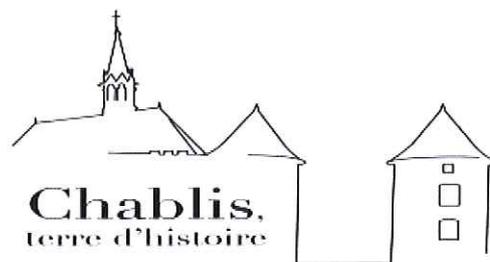
Une quarantaine de musiciens et environ 160 choristes sur scène, une première pour notre Société Musicale.

Le programme est tiré d'œuvres classiques (opéra, cantate, messe ou motet) et de musiques de film.

La Société Musicale « Les Enfants de Chablis » et l'ensemble des Chœurs en répétition depuis plus d'un an, vous attendent à l'un de ces concerts, à l'issue duquel vous ne serez pas déçus.



## Chablis, terre d'histoire, une nouvelle association



Après le succès rencontré par les conférences « Il était une fois l'histoire de Chablis » en 2013 et les spectacles historiques « Chablis, une histoire de pierre, de feu et de vin » en 2017, un groupe de passionnés vient de créer une nouvelle association :

**« Chablis, terre d'histoire »**

Ses membres fondateurs ont pour objectifs d'étudier, faire connaître et animer le patrimoine historique bâti ou non bâti de Chablis, Fyé, Milly, Poinchy.

Contact : [chablisterrehistoire@gmail.com](mailto:chablisterrehistoire@gmail.com)

## En préparation...

### Marché nocturne de Chablis

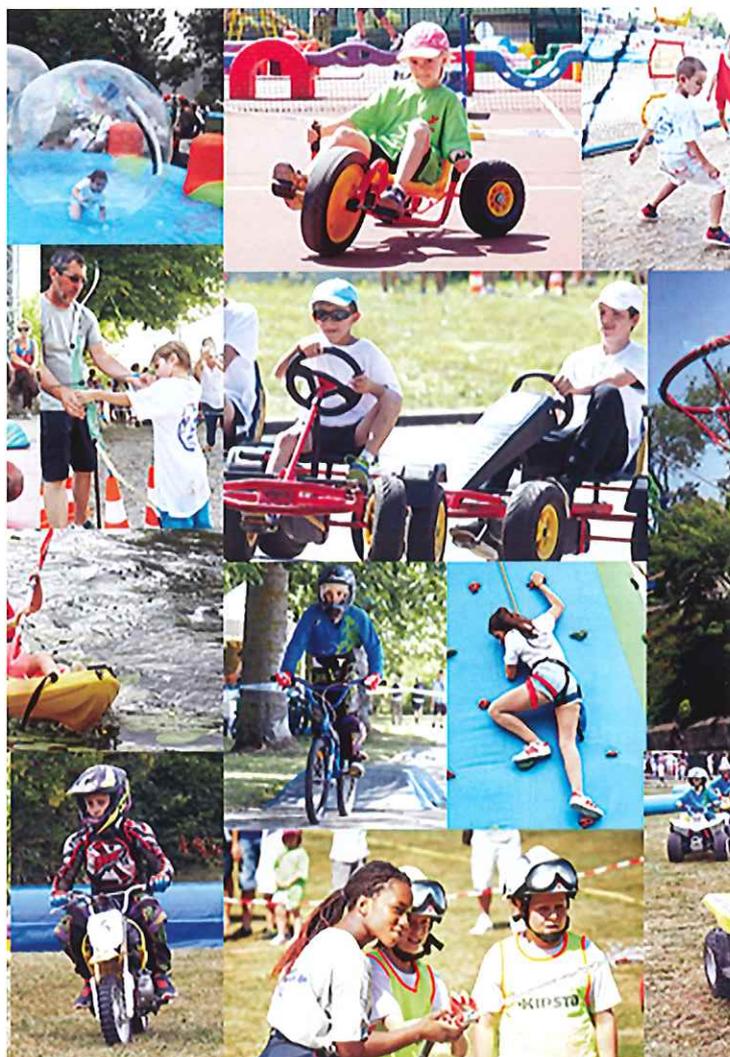
Comme tous les ans à Chablis, le CAC 2020 organise le marché semi nocturne le vendredi 2 août 2019. Une belle animation dans le centre ville.

### Yonne Tour Sport

Chaque été, le Conseil Départemental de l'Yonne offre aux jeunes de 6 à 16 ans la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales sur de nombreuses communes du département. La 14<sup>ème</sup> édition de l'Yonne Tour Sport se déroulera sur 25 dates, du 8 juillet au 9 août 2019. Cette année à Chablis cela se déroulera le mercredi 10 juillet au Pâtis pour des activités de canoë, trampoline aérien, mur d'escalade (9 m), mur toboggan, tir à l'arc, tyrolienne, VTT, trikkes, trottinettes, balancebike, sumo, judo, kart à pédales, home-ball, disc-golf, sports collectifs (football, handball, basket-ball...), quads et mini-motos sur parcours, BMX, waterball sur piscine adaptée, canoë sur les sites adaptés, plongée (journée de lancement), golf, boxe, hockey, escrime, tchouk-ball, parkour sur modules, footballe, course d'orientation..., ainsi qu'un parc petite enfance pour les 4-6 ans, avec parcours de motricité, petit toboggan, remorque 6 trampolines, draisienne, balancebike.

### Important

Les inscriptions des enfants sont faites sur site directement le jour même. Pour cela, il faut impérativement se faire inscrire à la tente accueil du Conseil Départemental. La fiche d'inscription est obligatoirement, renseignée par un adulte (parent de l'enfant, autre membre de la famille ou responsable pour la journée) et fait office de décharge. Pour rappel, le Département n'est pas responsable de l'enfant en dehors des activités. Il est donc vivement recommandé d'accompagner l'enfant tout au long de sa présence sur les activités du Yonne Tour Sport.







# La Vie Communale

## › Etat civil

### Naissances

**Théo MOLNAR**, né le 22 février 2019

**Justin LOUCHE**, né le 11 mars 2019

**Théo FABI**, né le 17 mars 2019

**Iris MARTIN**, née le 7 mai 2019

**Macéo FOURNIER NUNES**, né le 25 mai 2019

### Mariages

**Djamel DRISS et Touria TAZAMOURT**, le 30 mars 2019

### Décès

**Mme HÉRAULT Yvonne veuve VIGOUROUX**,  
décédée le 20 janvier 2019

**Mme BATTISTELI Rita, Andrée veuve COULAUDIN**,  
décédée le 30 janvier 2019

**Mme DESGRANGES Huguette veuve ROBIN**,  
décédée le 12 février 2019

**Mr BIVORT Georges**,  
décédé le 8 mars 2019

**Mme MATHÉ Jeannine veuve TAPIN**,  
décédée le 10 mars 2019

**Mme CARRÉ Madeleine veuve MOINE**,  
décédée le 14 avril 2019

**Mme MORAND Mauricette veuve RAIMOND**,  
décédée le 19 mai 2019

**Mr DELORME Jean-Paul**,  
décédé le 1er juin 2019

**Mr LOUIS-JOSEPH-DOGUÉ Jean**,  
décédé le 10 juin 2019

## › Comité de jumelage Chablis-Oberwesel

Une délégation allemande de 26 personnes est venue à Chablis du 17 au 19 mai. Pour cette occasion, le comité de jumelage avait concocté un programme qui a enchanté nos invités : accueil par Mme le Maire, Marie-José Vaillant autour d'un vin d'honneur, visite-dégustation des caves de Bailly, visite guidée de la ville d'Auxerre et dîner dans l'un de nos restaurants Chablisien. Pour certains membres, cette visite a été l'occasion de retrouvailles pour la 55ème année !

En 2018, 24 jeunes Chablisien se sont rendus à Oberwesel. Cet été du 5 au 12 juillet, ce sera notre tour de recevoir des jeunes allemands à Chablis. Ces jeunes âgés de 11 à 17 ans seront logés dans les familles. Un programme est d'ores et déjà établi (accrobranche, patinoire, Nigloland, Lac de la forêt d'Orient, visite de Provins...).

Nous réfléchissons également d'ores et déjà à l'organisation du 60ème anniversaire du jumelage qui aura lieu en 2021.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant et/ou recevoir un jeune allemand faites-nous le savoir. A très bientôt.

Le président Jean-Philippe JACQUOT

**Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : Comité de jumelage Chablis-Oberwesel, 16 rue de Lechet, Milly, 89800 Chablis**

**Ou par mail : [Jumelage.chablis@orange.fr](mailto:Jumelage.chablis@orange.fr)**

## › FNACA à Chablis

Après la cérémonie du 19 mars au nument aux morts, nous nous sommes retrouvés aux Tonnelles pour un repas, qui a réuni 30 personnes. Une très bonne ambiance générale.

Fin avril 40 personnes ont participé au voyage en Alsace. Au programme, visite de Colmar, Kaysersberg, le parc des cigognes, une balade en forêt noire et un tour en bateau sur le lac Titisee, tout cela sous le soleil. Retour à Chablis après un arrêt dans une fromagerie et une distillerie où chacun a pu déguster et ramener quelques spécialités, satisfaction générale. Nous prévoyons pour 2020 un voyage en Savoie.

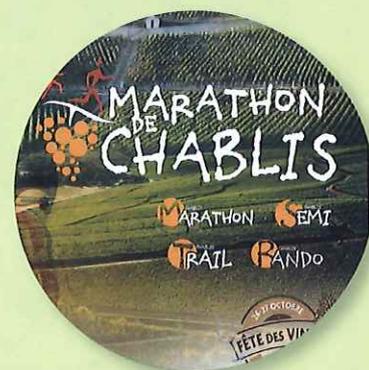


**Le Marathon de Chablis 1<sup>ère</sup> Édition aura lieu en parallèle de la 71<sup>ème</sup> édition de la Fête des vins de Chablis, événement organisé le 26 octobre 2019 et qui met en avant la découverte et la dégustation des appellations Chablisiennes.**

Lors du Marathon de Chablis, les différents parcours risquent de perturber le stationnement de plusieurs rues, notamment en centre ville. Des participants venus de toute la France vont investir notre commune le temps des épreuves. Sur le parcours, le stationnement interdit le samedi, l'accès au pâtis également. Les riverains devront prendre leurs dispositions la veille au soir. L'entrée Chablis coté Tonnerre sera en sens unique.

**Nous demandons aux résidents de bien vouloir s'informer sur le site de la mairie pour voir les parcours qui seront en ligne dès le mois de septembre.**

La Mairie vous remercie pour votre compréhension.



## › Réagissons !

Mégots, déjections canines, nuisances sonores, comportements agressifs, tags et déchets en tout genre dégradent notre cadre de vie. À Chablis comme ailleurs, ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et représentent un coût non négligeable pour la collectivité.



### Qu'est ce qu'un dépôt sauvage de déchets... ?

Ces dépôts, que nous croisons souvent dans la « nature » et souvent sur la voie publique, sont de toutes natures. Ils sont largement représentés par des matériaux de démolition ou des encombrants. On rencontre aussi des sacs d'ordures ménagères, de vêtements ou des pneus. Quelques fois ce sont des produits toxiques qui sont observés : batteries de camion ou de voiture, peinture et autres enduits, huiles et de plus en plus, des tôles fibrociments. Ces dernières contenant de l'amiante sont difficile à recycler et à stocker mais sont acceptées en déchetterie. Enfin, comble du dépôt sauvage : des sacs plastiques remplis de déchets verts... En pleine nature !!!

### Rappel de la législation...

Rappelons que les dépôts sauvages de déchets, quelle que soit leur nature, sont strictement interdits par la loi. En effet, l'article L541-2 du Code de l'Environnement précise que « Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets ».

Cet article nous précise également qu'il est strictement interdit de brûler des déchets à l'air libre, quelle que soit leur nature. Par ailleurs, si les dépôts sauvages sont retrouvés sur la voie publique, c'est au Maire d'en assurer l'élimination dans les plus brefs délais puisque conformément aux articles L.2212.1, L.2212.2 et L.2215.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire se doit d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de sa commune.

## › Participation Citoyenne

Le but de ce dispositif est de sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement.

En renouant des liens entre voisins, en pérennisant l'action de proximité et de prévention, recréer des liens entre la Population et les Forces de l'ordre.

En quelques lignes : Soyez Vigilant, réagissez rapidement, votre aide est très précieuse alors n'hésitez pas !

Vous êtes le premier maillon de la chaîne criminalistique.



## › Face aux cambriolages

« Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes » au quotidien

- Installer des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme)
- Ne pas inscrire ses coordonnées sur son trousseau de clés ;
- Ne pas cacher ses clés à proximité de son domicile (sous le paillason, dans la boîte aux lettres...);
- Conserver ses factures et photographier ses objets de valeur. En cas de vol, les clichés faciliteront les recherches des forces de l'ordre et l'indemnisation faite par les assureurs.



## › Avant de partir en vacances

- Ne pas diffuser ses dates et photos de vacances sur les réseaux sociaux, ces informations facilitent l'action des cambrioleurs ;
- L'Opération Tranquillité Vacances, qui existe depuis 1974, permet de signaler son départ en vacances à la police ou à la gendarmerie et de bénéficier d'une surveillance de son domicile dans le cadre de patrouilles quotidiennes. Pour solliciter la surveillance de son domicile pendant une absence, vous pouvez télécharger le formulaire en ligne sur notre site



### En cas de cambriolage

- Prévenir immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction, avant leur arrivée, préserver les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- Une fois les constatations faites par la gendarmerie ou la police, déposer plainte en se munissant d'une pièce d'identité. Il est possible de déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>;
- Faire opposition auprès de sa banque pour les chèquiers et cartes de crédit dérobés ; déclarer le vol à son assureur par lettre recommandée dans les deux jours ouvrés.

## › Numéros utiles en cas d'urgence

### Gendarmerie de Chablis

Tél. 03 86 18 90 70

20 av de l'Europe à Chablis

**Horaires Bureau :**

lundi 14h - 19h, mercredi et vendredi 8h - 12h

### Police Municipale

Tél. 03 86 18 96 36

2A Tour Porte Noël à Chablis

**Horaires de présence**

Lundi au vendredi 8h - 18h (+/-) (sans interruption le midi)

**ATTENTION possibilité de variation d'horaires lors de vacances, certaines surveillances de soirées, de nuit ou week-end, etc.)**

## › Démarchages agressifs

Les démarches agressifs au sujet de l'accessibilité perdurent en direction des gestionnaires d'Etablissement Recevant du Public (ERP).

En effet, de manière récurrente, les services de l'État sont alertés par des gestionnaires, essentiellement des commerçants, de démarches agressives par téléphone ou courriel. Ces démarches proviennent de sociétés qui sous-entendent agir au nom de l'État. Elles font craindre une verbalisation relative au retard de dépôt de dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), à l'absence de registres d'accessibilité ou à une non-conformité.

Ces sociétés proposent, pour éviter toute verbalisation, de réaliser les démarches moyennant paiement par téléphone ou internet.

Il est rappelé qu'aucune société ne peut se prévaloir d'agir au nom de l'État et encore moins de sanctionner ou de proposer des prestations payantes relatives à la mise en accessibilité.

En cas de démarchage abusif d'une société dont le siège social de l'entreprise est basé dans l'Yonne, il convient de contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) en charge du suivi de ce type de dossier : [ddcspp@yonne.gouv.fr](mailto:ddcspp@yonne.gouv.fr). Sinon, il convient de se rapprocher de la DDPP où se situe le siège de l'entreprise.

Vous êtes invités à informer les gestionnaires d'ERP de votre commune de ce type de démarches commerciales abusives.

Par ailleurs, il vous est rappelé que désormais la mise en accessibilité des ERP et les registres d'accessibilité doivent être réalisés.

De surcroît, des informations sont disponibles gratuitement le site officiel du gouvernement (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp#e1>).

## Pièces d'identités & passeport

Pour toute demande de carte d'identité ou de passeport, veuillez prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie au 03 86 42 87 70.

Le site [passeport.ants.gouv.fr](http://passeport.ants.gouv.fr) va vous permettre de faire votre pré-demande en ligne et aussi d'acheter votre timbre fiscal, nous vous remercions de bien vouloir vous munir de votre numéro de pré-demande, indispensable pour le traitement de votre dossier, ainsi que des pièces justificatives.



## › Horaires d'ouverture de la mairie :

**Du Lundi au Vendredi**

**de 9H à 12H et de 16H à 17H30**

**Le Samedi de 9H à 12H**

Tél 03 86 42 87 70 - Courriel : [mairie@chablis.net](mailto:mairie@chablis.net)

## › Contacts :

**Direction Générale des Services**

Stéphanie SEGUIER

Courriel : [direction@chablis.net](mailto:direction@chablis.net)

## Rappel ...

**Accueil, Etat-civil, Mariages,  
Réservations des salles, Passeports,  
Relations avec les associations**

Anne LECLAND, Sylvie DARRAS

Tél : 03 86 42 87 70 - Courriel : [mairie@chablis.net](mailto:mairie@chablis.net)

**Comptabilité, Elections,  
Marché bourguignon, Service périscolaire,  
Ressources humaines**

Annette RUIZ

Tél : 03 86 42 87 72 - Courriel : [comptabilite@chablis.net](mailto:comptabilite@chablis.net)

**Communication,**

**Archives**

Sylvie DARRAS

Tél : 03 86 42 87 73

Courriel : [communication@chablis.net](mailto:communication@chablis.net)

**Urbanisme, secrétariat du Maire**

Florence RUIZAND

Tél : 03 86 42 87 76 - Courriel : [urbanisme@chablis.net](mailto:urbanisme@chablis.net)

**CCAS**

Stéphane TANOI

Tél : 03 86 42 84 81 - Courriel : [ccas@chablis.net](mailto:ccas@chablis.net)

Ouverture au public tous les matins de 10h00 à 12h00  
et sur RDV pour autres horaires

